



Accident de travail survenu un dimanche non autorisé

Par **Chris0006**, le **27/10/2009** à **12:22**

Bonjour,

Mon entreprise m'a demandé de venir travaillé un dimanche, cependant cette dernière a reçu un refus de la part de l'inspection du travail pour autorisé le travail ce dimanche.

Que se passe t-il si je viens travailler ce fameux dimanche et que je suis victime d'un accident lors de mon travail ? Idem pour un jour férie non autorisé ?

Merci d'avance.

Par **julius**, le **27/10/2009** à **14:24**

Bonjour,

Vous êtes et resté sous la responsabilité et la subordination de votre employeur.
En cas d'accident du travail , le refus d'autorisation d'ouverture n'empêche pas la couverture sociale.